

REUNION PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2007

Présidence de M^{me} Josette MICHAUX, Présidente.

MM. FANIEL et GABRIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

La réunion est ouverte à 15 h 15.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Députés provinciaux, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, je déclare la réunion ouverte. Avant de passer la parole aux chefs de groupe, je tiens à excuser M^{me} Ann CHEVALIER, Député provincial, qui est retenue par sa charge à l'extérieur.

Messieurs les Chefs de groupe, avez-vous des excusés ? Monsieur BECKERS, avez-vous des personnes à excuser ?

M. BECKERS.- Nous sommes au complet, Madame la Présidente.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Pour le groupe PS, Madame la Présidente, M^{me} JADOT sera en retard et M. LEMMENS, papa depuis quelques heures, demande à être excusé.

M^{me} LA PRESIDENTE.- On l'excuse bien volontiers et on lui remet toutes nos félicitations. Monsieur DODRIMONT?

M. DODRIMONT.- Pas d'excusés.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- M^{me} WATHELET.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour

(Voir procès-verbal officiel).

II.- Ordre du jour des questions d'actualité

(Voir procès-verbal officiel).

III.- Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion précédente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2006.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2006).

Comme d'habitude, l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

IV.- Installation d'un candidat suppléant du parti Ecolo pour le district de Seraing en remplacement de M^{me} Catherine MAAS, démissionnaire – document 06-07/100

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 2 de l'ordre du jour. Mesdames, Messieurs, nous avons aujourd'hui à procéder à la vérification des pouvoirs d'une conseillère provinciale, appelée à siéger en remplacement de M^{me} Catherine MAAS en sa qualité de 1^{ère} suppléante de la liste Ecolo du district de Seraing.

Notre Conseil prend donc acte de la démission de M^{me} Catherine MAAS.

Il va d'abord être procédé à la désignation, par voie de tirage au sort, d'une commission spéciale de vérification des pouvoirs composée de 7 membres (conformément aux articles 2 et 4 du R.O.I.).

Avant de tirer au sort, je voudrais annoncer, comme je l'ai dit tout à l'heure aux chefs de groupe, que le Bureau va se réunir pendant la suspension de séance. Nous ferons donc en sorte que les chefs de groupe et les membres du bureau ne soient pas tirés au sort pour assister à la commission.

On procède donc au tirage au sort.

(La commission est composée de M. ARIMONT Pascal, M^{me} JADIN Catherine, M^{me} STOMMEN Isabelle, M^{me} BINET Marie-Claire, M. BASTIN Jean-Paul, M. NIX Jean-Luc, M^{me} BLAISE Lydia).

Nous allons suspendre nos travaux quelques instants afin de permettre à la Commission que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission. Elle voudra bien se réunir au Salon Louis XV ; tandis que le bureau se réunit dans la salle de l'ancienne DP.

(La séance est suspendue à 15 h 25).

(Elle est reprise à 15 h 35).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Après cette interruption, nous reprenons nos travaux. Un peu de silence s'il vous plaît.

J'invite le rapporteur, M^{me} BLAISE, à nous faire connaître les conclusions de la commission spéciale de vérification.

M^{me} BLAISE, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, au nom de votre commission, j'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'un conseiller suppléant de la liste Ecolo de l'arrondissement de Liège district de Seraing, afin de pourvoir au remplacement de M^{me} Catherine MAAS, démissionnaire par courrier adressé à M^{me} la Présidente en date du 21 décembre 2006.

Par courrier du 11 janvier 2007, M. José DARRAS, 1^{er} suppléant de la liste dont question, a informé M^{me} la Présidente qu'il renonçait à occuper le mandat de conseiller provincial.

M. MOTTARD, Député provincial (de son banc).- Oh, c'est regrettable.

M^{me} BLAISE, rapporteur (à la tribune).- M^{me} Nicole DEFLANDRE domiciliée rue Fontaine Paulus à NEUPRE est la deuxième suppléante pour le district de Seraing de la liste Ecolo à laquelle appartenait M^{me} MAAS. Par courrier daté du 13 janvier 2007, M^{me} Nicole DEFLANDRE a signifié à M^{me} la Présidente du Conseil provincial qu'elle acceptait le mandat de conseiller provincial devenu vacant.

Il résulte d'une correspondance avec les autorités communales de la Commune de Neupré, daté du 24 janvier 2007, que M^{me} Nicole DEFLANDRE réunit les conditions d'éligibilité requise et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévue par les dispositions décrétales, à savoir les articles L41,42 I et L22 12 74 telles que modifiés respectivement par décret du 1^{er} juin 2006 et 8 décembre 2005.

A l'unanimité, votre commission de vérification vous propose donc, Mesdames les Conseillères provinciales, Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre M^{me} Nicole DEFLANDRE à la prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de conseillère provinciale.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Je mets ces conclusions au vote.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLE, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ces conclusions.

J'invite maintenant M^{me} DEFLANDRE à prêter serment.

(M^{me} DEFLANDRE prête serment : je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge).

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Conseillère provinciale. Je vous souhaite la bienvenue dans notre assemblée et vous souhaite de bien travailler.

V.- Octroi de la plaquette d'honneur en argent de la Province de Liège à M^{me} Denise BARCHY – 25 ans de mandat

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 3 de l'ordre du jour. Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière, chers Collègues, c'est avec un immense plaisir et un grand honneur que, dans quelques instants, je remettrai à M^{me} Denise BARCHY, déjà titulaire de la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold et de la plaquette en bronze de la Province de Liège, une nouvelle récompense : la plaquette « en argent » de la Province de Liège, qui honore ses 25 années passées au sein du Conseil provincial, ses 25 ans de travail assidu au service de notre Province et de ses habitants.

C'est, en effet, le 13 novembre 1981 que Denise BARCHY – née à Awans en 1949 – est élue conseillère provinciale dans le district de Saint-Nicolas, sur les listes du Parti socialiste. Elle ignorait, à ce moment, que les électeurs lui témoigneraient leur confiance durant 5 législatures consécutives et peut être plus encore, l'avenir nous le dira....Spécialiste des finances, elle est aujourd'hui tout naturellement membre effectif de la septième commission, mais aussi de la commission travaux.

Outre son mandat provincial, Denise est également conseillère communale à Awans depuis 1994 et assistante sociale au CPAS d'Ans. Mais elle a aussi été présidente du CPAS à Ans pendant 12 ans.

Je vous invite, Madame BARCHY, à venir me rejoindre pour recevoir la plaquette « en argent » de la Province. Et j'en profite pour vous souhaiter, chère Collègue, six nouvelles années de travail constructif dédié au développement de notre Province et du Pays de Liège.

(M^{me} la Présidente remet, sous les applaudissements de l'assemblée, la plaquette d'honneur en argent de la Province de Liège à M^{me} Denise BARCHY).

VI.- Questions d'actualité

Document 06-07/A04 : Question d'actualité d'un Conseiller provincial relative à l'Euregio et aux cofinancements européens

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Nous avons une question d'actualité. J'invite M. BASTIN à nous relire sa question, s'il le désire. Oui ? Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BASTIN (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, depuis le 1^{er} janvier 2007, l'Euregio Meuse-Rhin, qui rassemble depuis 1976 les Provinces de Liège, du Limbourg, de la Communauté germanophone, de la région d'Aix-la-Chapelle et le Sud de la Province du Limbourg hollandais, a installé ses bureaux en Province de Liège à Eupen.

L'Euregio Meuse-Rhin a reçu l'assurance d'obtenir un crédit de 70.000.000 euros de cofinancements européens pour la période 2007-2013.

Merci de nous dire quels sont les projets d'intérêt provincial que la Province de Liège a l'intention de déposer à l'Euregio et quels en seront les montants ?

La coopération transfrontalière n'est pas toujours optimale comme par exemple le matériel des divers services d'incendie des partenaires de l'Euregio n'est pas compatible. Y aura-t-il des décisions prises prochainement au sein de l'Euregio ?

Enfin, dans la récente polémique entre Maastricht et ses voisines belges à propos du déménagement prévu vers la frontière de ses coffee shops du centre ville, a-t-on songé à l'Euregio pour dégager une conciliation ?

Merci.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci. Je donne à présent la parole à M. le Député provincial Julien MESTREZ.

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Chers Collègues, avant de répondre à l'interpellation concernant l'Euregio Meuse-Rhin et les cofinancements, je tiens à vous remercier, M. BASTIN, pour l'intérêt que vous portez à l'Euregio Meuse-Rhin. La Province de Liège est en effet une des cinq régions partenaires de l'institution eurégionale et la présidence, dont elle avait la charge, est arrivée récemment à son terme.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée, pour attirer votre attention sur l'importance de cette coopération transfrontalière et sur les formidables opportunités qu'elle a et sur celles qu'elle pourra encore apporter au Pays de Liège. Certes, les montants évoqués sont énormes mais notre action politique va au-delà des retombées directes potentielles. Outre une valeur incitative, les implications financières développées par les projets jouent un rôle de multiplicateur économique et apportent également une plus value sociétale difficilement appréciable dans l'immédiat, mais ô combien capitale pour l'avenir de nos concitoyens : l'intégration dans une Europe en mouvement, en pleine construction.

L'Euregio Meuse-Rhin est une association transfrontalière qui regroupe 3 pays, où l'on parle 3 langues et qui comprend 5 cultures. Pour rappel, font partie de l'Euregio Meuse-Rhin : la Province de Liège, les Provinces du Limbourg belge et néerlandais, la Communauté germanophone et la Regio Aachen. Près de 4 millions d'habitants vivent sur quelques 10.400 Km² et plus de 250.000 entreprises y produisent un PEB de 71,4 milliards d'euros. C'est non seulement un territoire avec 5 universités, 19 hautes écoles et 300 centres de recherche et de compétence pouvant assurer la formation de nos jeunes, mais aussi une région de loisirs et de détente, garantissant des retombées économiques non négligeables.

INTERREG est un programme européen destiné à stimuler et à promouvoir la coopération transfrontalière. Les projets financés dans ce cadre servent à renforcer le potentiel économique, social et culturel des régions frontalières. Depuis 1991, une série de projets transfrontaliers ont été mis en oeuvre grâce à ces fonds. Ils se sont traduits par un renforcement durable des structures socio-économiques et socio-culturelles de l'Euregio Meuse-Rhin et par une amélioration de sa capacité concurrentielle.

Le premier programme INTERREG couvrait la période 1991 à 1993. Les 23 millions d'écus octroyés par la Commission européenne ont permis de financer au sein de l'Euregio la réalisation de quelques 120 projets dans des domaines aussi variés que l'environnement, les loisirs et le tourisme, la création de réseaux, la formation et le marché de l'emploi, l'innovation, le transfert de technologie ou encore la circulation, les transferts et l'infrastructure.

De 1994 à 1999, c'est-à-dire la période d'INTERREG II, les fonds se sont élevés à environ 37 millions d'euros et ont permis – outre des prolongements des objectifs d'INTERREG I – des avancées dans des secteurs qui concernent directement le citoyen dans son quotidien : l'aménagement du territoire, la coopération entre les entreprises, l'épuration des eaux, le traitement des déchets, le renforcement des réserves naturelles et la préservation des paysages, l'harmonisation des politiques sociales et de soins de santé.

L'action d'INTERREG III, qui couvrait la période de 2000 à 2006, a permis la mise en oeuvre de 97 projets, c'est celui qui se termine maintenant, dont 32 sous la présidence active de notre Gouverneur, pour un montant global de plus de 107 millions d'euros. Les priorités et les champs d'action d'INTERREG III visaient à améliorer l'infrastructure physique et la mobilité transfrontalière, à promouvoir la coopération économique et scientifique ainsi que le tourisme et à protéger l'environnement, la nature et les zones rurales, à développer et à valoriser l'emploi et la formation sans oublier l'intégration sociale, l'identité culturelle, les soins de santé et la coopération des pouvoirs publics.

Contrairement à ce que l'on pense souvent ou à ce que l'on a dit, parmi ces 97 projets réalisés dans les domaines les plus divers, 44 l'ont été à participation liégeoise et dans ce cadre 8,5 millions d'euros ont été versés directement à nos centres de recherche, à notre université, à nos entreprises, aux différents organismes porteurs de projets. A ce montant, il convient d'ajouter une somme au minimum équivalente, en raison d'un cofinancement par les porteurs de projets s'élevant à 50% ce qui signifie que les institutions, organismes de tout genre ont obtenu grâce au programme INTERREG III de l'Euregio Meuse-Rhin plus de 17 millions d'euros, soit 680 millions d'anciens francs.

Permettez-moi de vous citer quelques exemples parmi le vaste éventail des champs d'action. Ainsi le projet « strategisch innoveren », auquel participe la SPI+ qui vise la mise en place de liens de coopération et de projets de partenariat entre les entreprises et les centres du savoir. Un autre exemple repris celui-là dans le cadre des biotechnologies, est le projet « Alma Grid » qui prévoit la mise en place d'une infrastructure informatique performante et de qualité de différents centres de recherche dont l'Université de Liège. La mise en commun des moyens propres à chacun des centres régionaux a permis de constituer un ensemble virtuel qui se situe parmi les meilleurs au niveau mondial.

En collaboration avec leurs partenaires au sein de l'Euregio, le FOREM et l'Université ont lancé dans le cadre de la formation professionnelle, de nouvelles activités de formation, de recherche et de développement au « Campus automobile » situé sur le circuit de Spa-Francorchamps.

Soucieuse du plurilinguisme, la Province de Liège a participé activement au projet « Carolingua », une stratégie linguistique à destination des écoles primaires et secondaires, afin d'élargir les possibilités d'apprentissage du voisin.

Et pour terminer, je m'en voudrais de ne pas citer le domaine des soins de santé avec le projet « Zorg over de Grens », mis sur pied dans le but d'harmoniser les soins de santé entre nos trois pays.

Concernant précisément la question qui vous intéresse. M. BASTIN, à savoir l'incompatibilité entre le matériel utilisé par les différents services de secours au sein de l'Euregio, je peux vous assurer que le projet « EMR-IC » auquel participent toutes les régions partenaires est une réponse précise à votre préoccupation. En effet, le but de ce projet est d'améliorer durablement la collaboration entre tous les services d'urgence, les services d'incendie et la protection civile. Rappelons à ce propos la part active qu'a pris notre Gouverneur dans ce projet.

Et last but not least, je me dois de mentionner ici, M. BASTIN, les projets liés à la découverte de l'eau qui touchent directement votre région, à savoir les projets « Wassererlebnis Hohes-Venn Eifel » et « Wasserland Eifel-Ardennen ».

Physiquement, l'Euregio Meuse-Rhin va s'agrandir quelque peu et s'ouvrir à d'autres zones. Une histoire et une expérience de plus de 30 ans maintenant ont mis l'Euregio Meuse-Rhin dans une position qui attire l'intérêt et l'attention. Récemment d'ailleurs, nous avons pu partager notre savoir-faire avec nos amis costarmoricains qui eux font leurs premiers pas dans l'espace des régions transfrontalières.

Les trois premiers programmes INTERREG sont désormais clôturés et tous les fonds attribués ont été engagés. Actuellement, le programme opérationnel pour la période 2007-2013 est en cours d'élaboration. Il s'articulera autour des stratégies de Lisbonne et de Göteborg, c'est-à-dire faire de l'Europe la première puissance économique mondiale à l'horizon 2010 en renforçant l'économie régionale par l'innovation technologique et la formation et par la création massive d'emplois, tout en mettant en oeuvre des actions pour la protection de l'environnement et le développement durable.

Pour l'élaboration du programme INTERREG IV une analyse SWOT, à savoir les points forts et les points faibles, a été élaborée à laquelle l'asbl Liège Euregio et la SPI+ ont activement pris part, en veillant que les caractéristiques liégeoises soient prises en compte, sur base de laquelle une stratégie a été élaborée et des priorités définies.

Ces priorités sont au nombre de trois :

- l'amélioration de la position concurrentielle par le renforcement de la structure économique, la promotion du savoir, l'innovation, la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité ;
- l'environnement via le développement durable, les énergies nouvelles, les ressources naturelles et la mobilité ;
- la qualité de la vie en s'attachant plus spécifiquement aux soins de santé et à la cohésion sociale, à la promotion de la diversité culturelle et à la sécurité publique.

Les états membres doivent se mettre d'accord sur la clé de répartition par priorité. C'est là que l'on est. Le budget attribué à INTERREG 2007-2013 sera supérieur à INTERREG 2000-2006. On s'attend à recevoir quelques 70 millions d'euros.

Le programme opérationnel doit être introduit auprès de la Commission européenne pour le 6 mars 2007. Celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour juger de la recevabilité du programme et émettre ses premières remarques. Par la suite, un nouveau délai de quatre mois est prévu pour l'approbation du programme par la commission européenne. Dans ce contexte, nous espérons pouvoir approuver, vers la fin de l'année 2007, les premiers projets introduits dans le cadre de ce programme.

Pour en revenir à la collaboration entre partenaires au sein de l'EMR, je vous confirme que la Communauté germanophone héberge gratuitement le bureau de l'EMR depuis le 1^{er} janvier 2007 à Eupen et prend en charge les frais de fonctionnement s'y rapportant. Je me dois aussi de vous informer que, à l'initiative de l'actuel Président du Conseil eurégional, notre collègue Abel DESMIT, une réflexion est en cours notamment afin d'associer davantage le conseil eurégional aux travaux du Comité directeur.

Et pour clôturer et répondre à votre deuxième question concernant la problématique du déménagement des coffee shops vers la frontière, l'Eurégio Meuse-Rhin a développé un projet coordonné par l'association intercommunale de guidance et de santé – l'AIGS de Vottem – qui visait à lutter contre la toxicomanie dans l'Euregio. Mais, cette problématique recouvre une approche qui requiert des avis et des compétences que l'Euregio n'a pas nécessairement. En la matière, les intervenants relèvent de différents niveaux de pouvoirs régionaux et nationaux et il n'est pas toujours facile d'harmoniser les points de vue. Mais les partenaires des grandes villes – Maastricht, Aix-la-Chapelle, Heerlen et Liège – regroupés dans l'association MAHL, mènent une réflexion suivie concernant les mesures à prendre dans le cadre du tourisme de la drogue. Et je formule le souhait que les recommandations découlant directement de l'expérience sur le terrain, se traduisent concrètement par des solutions durables.

Je profite de l'opportunité qui m'est donnée pour vous remettre le projet du programme opérationnel, tel qu'il se présente à ce jour, le descriptif des projets que je vous ai présentés ainsi qu'une documentation sur l'Euregio Meuse-Rhin.

Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

VII.- Communications du Collège provincial.

Communication du Collège provincial sur l'informatisation des Conseillers provinciaux, la mise à disposition du nouveau matériel et la formation des conseillers.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 4 de l'ordre du jour. Une note de synthèse a été déposée sur vos bancs. Je cède la parole à M. le Député provincial Julien MESTREZ.

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, chers Collègues, le Collège provincial, en date du 23 novembre 2006, a décidé de mettre à disposition de l'ensemble des groupes politiques démocratiques, une nouvelle configuration informatique complète pour l'exercice de son mandat politique.

Cette configuration informatique, qui reste la propriété de la Province de Liège, est composée d'un ordinateur portable doté d'une connexion au réseau Internet par l'opérateur de téléphonie mobile Proximus. Au caractère mobile du poste de travail, s'ajoute donc la mobilité de la connexion à Internet grâce à cette

technologie dont chacun de vos ordinateurs est doté. Vous pouvez ainsi emporter votre outil de travail partout où s'exerce votre mandat politique.

A l'heure actuelle, le réseau de téléphonie mobile est en constante évolution mais il est déjà relativement performant pour la transmission des données dans une grande partie du territoire de la Province de Liège.

Nous avons analysé les vitesses de transmission de données et nous pouvons garantir à 32 conseillers un accès à Internet et à l'Intranet à partir de leur domicile privé uniquement à l'aide de la technologie Proximus.

Pour les autres conseillers, en plus d'une connexion mobile qu'ils pourront utiliser dans le cadre de déplacement, nous assurerons une connexion de type « fixe » à partir de leur domicile privé.

Pour les 21 conseillers nouvellement élus, il s'agira d'une nouvelle installation tandis que pour les 30 conseillers réélus, nous maintiendrons leur connexion existante.

Au fur et à mesure de l'évolution du réseau de téléphonie mobile et après des tests de faisabilité, nous supprimerons progressivement cette connexion fixe complémentaire au profit d'une connexion mobile unique pour tous.

En ce qui concerne la connexion Internet, auparavant, elle nécessitait au préalable une connexion à l'Intranet provincial. Dorénavant, elle sera directement assurée par les opérateurs concernés. Elle sera donc indépendante de la Province de Liège et ne sera plus soumise à aucun filtre, ni sécurité particulière.

Qui dit suppression du filtre, dit « danger » de piratage de toutes sortes. Afin de vous sensibiliser à ces dangers, une séance d'information sera organisée lors de la remise du matériel.

La connexion à l'Intranet, le circuit intérieur à la Province, et au portail des conseillers, par contre, sera totalement sécurisée. Elle se fera, après s'être connecté à Internet, moyennant un logiciel d'accès dit « VPN ou Virtual Private Network » et avec l'aide d'une calculatrice appelée token qui générera un mot de passe sécurité.

Ce type de connexion est semblable à celle qu'utilisent les systèmes « home banking » que bon nombre d'entre vous connaissent et utilisent déjà couramment.

Cet accès à l'Intranet provincial vous permettra d'utiliser :

- la messagerie électronique provinciale avec une adresse électronique personnelle : sauf demande contraire, toute la correspondance de la Province de Liège vers les conseillers provinciaux utilisera cette technique. Citons : les convocations, l'ordre du jour et les communiqués de presse du Collège provincial ;
- le portail rassemblant les documents spécifiques au Conseil provincial.

Les économies pour la Province de Liège seront importantes : moins de papier, délai de communication réduit, moins de présence au Palais et moins de déplacements pour venir chercher les documents.

C'est pourquoi le Collège provincial souhaite que tous les conseillers provinciaux utilisent progressivement ce nouveau moyen de communication.

La livraison de votre matériel est programmée le jeudi 8 février, de 17 à 19 heures pour les conseillers nouvellement élus et le mardi 6 mars mêmes heures, pour les conseillers réélus.

Au cours de cette séance, vous recevrez le matériel informatique nécessaire, une petite formation sur son utilisation ainsi qu'une information sur les dangers d'Internet et l'utilisation du courrier électronique.

Afin de garantir un minimum de sécurité sur le courrier électronique provincial et d'éviter l'introduction de virus sur le réseau, notre hantise bien sûr car il y a 3.500 ordinateurs sur le réseau, il ne faut pas les bloquer tous parce qu'il y a un virus qui est entré. Notre Province de Liège appliquera des « filtres de sécurité ». Cela n'empêchera nullement la réception de courriers massifs de type « spams ». En cas d'attaques ou d'alertes, les filtres sont normalement renforcés afin d'éviter des ennuis graves pour tout le courrier provincial.

La formation aux logiciels se déroulera au Palais provincial sur votre ordinateur et sera assurée par le Département formation selon un calendrier qui vous sera communiqué. Je vous invite à remplir le formulaire d'inscription qui vous a été remis.

Je réprécise, une petite formation pour tout le monde et puis des formations plus pointues pour ceux qui sont débutants en informatique et qui doivent apprendre ce que c'est Windows, un traitement de texte etc.

Pour les moins aguerris, soyez rassurés, vous vous verrez proposer des formations à la connexion, à Internet et aux logiciels utiles à l'exercice de votre mandat.

Avant de conclure, j'attire votre attention sur le fait que votre portable bénéficie d'une assurance tous risques, mais qu'en cas de vol avec infraction, la compagnie qui nous assure interviendra uniquement si une déclaration est déposée à la police fédérale. En outre, votre ordinateur portable doit toujours être gardé dans votre coffre, tant pendant le transport qu'en cas d'immobilisation. Enfin, lorsque votre véhicule reste sur un parking, si votre coffre n'est pas totalement inaccessible, ce qui signifie qu'il ne doit y avoir aucun moyen d'accès, notamment par la banquette arrière, vous devrez emporter le portable avec vous. Evitez les tentations.

En synthèse, nous espérons que cet outil pensé pour être utilisé lors vos déplacements, vous sera d'une très grande utilité et vous donnera entière satisfaction dans l'exercice de votre mandat !

Au Conseiller provincial, je répéterai : soyons fiers de notre Province et de la dynamique mise en oeuvre ; nous sommes conscients des enjeux ; alors, bon travail virtuel !

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Je crois que nous pouvons nous réjouir de cette déclaration.

Communication du Collège provincial sur la S.A. « Bois Saint-Jean »

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 5 de l'ordre du jour. Pour cette communication, une note de synthèse est déposée également sur vos bancs. Je cède la parole à M. le Député provincial-Président André GILLES.

M. GILLES, Député provincial (à la tribune).- Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, chers Collègues, ainsi que la presse en a fait état, l'élaboration du budget 2007 de la Société de gestion du Bois St Jean a suscité les plus vives inquiétudes dans le chef des mandataires provinciaux présents au sein du comité directeur et du conseil d'administration de ladite société, dès lors que le projet de budget initialement présenté se clôturerait par un déficit de plus de 768.870 €

Cette situation les a amené à tirer la sonnette d'alarme pour reprendre une expression bien parlante et à fixer au 31 janvier l'échéance du délai dans lequel un projet de budget 2007 tendant à l'équilibre et un plan financier actualisé devait être présenté afin de donner des garanties de viabilité de la société appelée à gérer cet outil particulièrement remarquable qu'est le Country Hall.

Pour bien comprendre la problématique actuelle, il me paraît utile de rappeler ce qui suit.

La société de gestion du Bois St Jean a été créée le 12 avril 2005 entre la SLF Participations à raison de 51% du capital et la Province de Liège à concurrence de 49% de ce capital. Elle a été constituée sur base d'un plan financier qui d'emblée prévoyait pour l'exercice 2007 un déficit de gestion de 387.742,12 € sachant que la Province de Liège s'engageait d'ores et déjà à verser à ladite société un subside annuel de 750.000 € pendant 20 ans afin de contribuer aux charges d'investissements consenties par ailleurs par la SLF. Pour la construction et la transformation des infrastructures, la SLF détenant depuis 2004 un droit d'emphytéose sur les biens pour une durée de 50 ans.

Cette participation de 750.000 €/an pendant 20 ans avait été calculée sur une base d'investissements estimée à 16.982.042€ HTVA se clôturant par un solde à financer de 10.229.957 € TVAC après déduction des subsides escomptés de la Région wallonne pour un montant de 8.527.537 €

Il est apparu au seuil de l'exercice 2007 que le plan financier initial nécessitait une réactualisation au vu des prévisions budgétaires réajustées pour cet exercice.

En effet, ledit plan prévoyait à l'origine des frais financiers pour un montant de 1.506.145,12 € (intérêts intercalaires compris), en partant d'un principe de remboursement des investissements en 20 ans.

Le projet de budget 2007 prévoit quant à lui des frais annuels de location des infrastructures à charge de la SA du Bois Saint Jean pour un montant de 1.255.481,82 € sur base d'un projet de convention fixant ce montant pour une durée de 48 ans (et non plus 20 ans).

Le constat de telles disparités a donc amené les partenaires provinciaux, de la SLF et de la Société de gestion à demander que des techniciens les représentant examinent plus avant l'état de la situation financière et se penchent sur la recherche de propositions de solutions.

Au terme de ces réunions techniques, une séance s'est tenue ce 24 janvier à laquelle ont participé M. le Ministre Michel DAERDEN, Président de l'Avenir du Pays de Liège et par ailleurs Président empêché de la SLF, de M. Gilbert VANBOUCHAUTE, Directeur général de la SLF, de MM. Paul BOLLAND et Georges PIRE et moi-même, respectivement Président et Vice-Présidents de la Société du Bois St Jean, de M. Joseph CROTTEUX, préposé à la gestion de cette société, ainsi que les techniciens de la SLF, de la Province, dont M^{me} la Greffière provinciale et les collaborateurs du Ministre.

Cette rencontre a permis d'expliquer la différence entre le montant estimé des investissements et le montant final de ceux-ci. Ainsi a-t-il tout d'abord été constaté que dès le dépôt des soumissions, il s'est avéré que les investissements de base seraient plus coûteux que prévus (21.000.000 € HTVA au lieu de 17.500.000 €) et que le subside initial serait de 7.900.000 et non 8.527.537 €

C'est donc sur base d'un montant de 14.500.000 € HTVA que les frais financiers pour 2007 avaient d'ores et déjà été calculés pour 2007, dans le plan financier initial, ce qui représente le remboursement de l'investissement en 18 ans au taux de 4 %.

Au-delà de cette première différence, il apparaît que le montant final à financer se chiffre à 22.400.000 € soit 8.400.000 € de plus que les 14.500.000 € pris en considération ci-avant.

Ce montant s'explique par :

- la TVA sur l'ensemble de ces postes soit 5.500.000 €
- des travaux supplémentaires consistant dans l'aménagement
- de parking, bassin d'orage, espaces extérieurs, éclairages et l'aménagement de bâtiment administratif pour un montant de 3.300.000 € HTVA ;
- des surcoûts des entreprises provenant de l'application des formules de révision des marchés pour 1.100.000 € HTVA ;
- l'aménagement de cuisines ainsi que l'installation d'un marquoir, de tribunes et de mobilier pour 5.000.000 € HTVA.

Le nouveau solde à financer au terme de ces investissements a donc fait l'objet d'une proposition de réétalement dans le temps pour son remboursement à la SLF, via la société de gestion qui devrait donc en l'état actuel des choses se voir réclamer un montant de location des infrastructures de 1.255.500 € par an pendant 48 ans.

Malgré cet étalement dans le temps, le déficit 2007 serait cependant de 768.870 €, soit le double de celui annoncé au plan financier d'origine.

En effet, à l'augmentation du solde à financer, s'ajoute une diminution des recettes prévisibles. Celles-ci passent de 1.408.970 € au plan initial à 783.600 € au projet du budget 2007.

Face à ces constats financiers peu rassurants, plusieurs pistes de solution ont été proposées pour assurer la viabilité de cet outil qui doit contribuer à l'image et au renouveau de notre région.

Il a donc été décidé, au cours de la réunion de ce 24 janvier de poursuivre d'abord dans la recherche d'optimisation des recettes notamment par l'adaptation objective des conditions d'occupation parfois trop favorables consenties par le passé, ainsi que de poursuivre la réflexion sur la possibilité de récupération de la T.V.A. sur les investissements.

Complémentairement, 3 pistes tout aussi fondamentales ont été examinées afin de générer des ressources supplémentaires et de présenter dans la foulée un nouveau plan financier équilibré pour les quatre prochaines années. Ces pistes doivent bien entendu être validées par les instances compétentes des institutions, associations et structures concernées et ne peuvent donc, vous le comprendrez être à ce stade rendues publiques.

Il a par ailleurs été décidé de lier à ce plan financier de 4 ans, la convention de location des infrastructures par la Société de gestion du Bois Saint-Jean.

Il est utile de préciser ici que les promoteurs du projet de la grande salle, en l'occurrence la SLF et la Province, ont pris, même avant la constitution de la SA du Bois St Jean, leur part de responsabilité respective.

La SLF d'une part, en

- . contractant un bail emphytéotique sur 50 ans avec la Communauté française ;
- . en commanditant les travaux d'infrastructure de la grande salle et en les payant.

La Province, quant à elle, en

- . s'engageant à payer, dès la création de la S.A. Bois St Jean, 750.000 € par an durant 20 ans.

Il est donc bien clair aujourd'hui que les engagements s'entendent sur une durée de 50 ans pour la SLF et de 20 ans pour la Province, avec une perspective pour la Société de gestion du Bois St Jean de pouvoir établir un plan financier équilibré pour les 4 ans à venir si toutes les pistes sont validées.

Merci de m'avoir écouté.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Voilà pour la communication du Collège. Qui souhaite intervenir ? M. GERARD. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. GERARD (à la tribune).- Dès le début, le groupe ECOLO a émis des doutes sur ce projet. Certaines personnes ont soutenu de manière aveugle cette réalisation que nous pourrions qualifier de mégalomane. Voté à la majorité, ce projet est maintenant réalisé.

En espérant que vous nous ferez l'économie de réflexions inutiles et surtout d'interprétations hasardeuses et purement politiciennes, je m'abstiendrai de m'éterniser sur un passé dépassé renfermant le contenu des échanges concernant ce qui semble être aujourd'hui une totale bérézina.

Mon propos se résumerait en ces quelques mots : « il est là, qu'en fait-on ? »

Le groupe ECOLO n'a nullement la volonté de soutenir l'idée même de la création d'un nouveau chancre en un lieu quelconque de notre belle province. Le choix a été fait de se doter d'un outil. Quel que soit le qualificatif dont nous affublerons, au sein de chaque groupe politique, la gestion d'ensemble, il est de notre devoir d'aller de l'avant dans l'urgence mais sans précipitation tout en respectant « stricto sensu » les engagements qui ont été pris au sein de cette assemblée.

Partant du constat actuel de la situation désastreuse du Country Hall, il semble primordial de pouvoir mieux cerner l'ensemble des possibilités disponibles au travers d'une étude de marché et d'un plan financier digne des prétentions et des moyens que l'institution provinciale est en mesure d'investir et d'honorer sans préjudice pour les autres projets.

Une étude de marché qui devrait nous permettre de percevoir clairement les possibilités d'actions disponibles pour pérenniser l'outil en étendant la réflexion à l'ensemble de l'EUREGIO.

Impératif également d'être certain d'apporter le juste soutien aux compétences des personnes déjà en charge et d'y adjoindre, si nécessaire, du personnel chargé de missions plus spécifiques.

Nul doute que l'intérêt de se pourvoir d'une telle infrastructure était fondé sur un ensemble de besoins, de demandes et de nécessités. Il est grand temps aujourd'hui de mettre la totalité des intéressés autour de la table et de négocier ensemble l'implication de chacun mais également de définir le mode de fonctionnement, sans exclusive, entre les partenaires. Dans ce cadre, il est à noter que le basket Club, la Province et Ethias se réservent à eux seul des possibilités d'occupation annuelles.

Le groupe ECOLO n'a pas la prétention d'attirer votre attention sur l'importance d'un réel plan financier, mais simplement, d'affirmer clairement l'intérêt qu'il porte à son existence et sa diffusion et pourquoi pas son accessibilité par les membres de notre assemblée.

Au vu des enjeux et donc des décisions qui devront être prises, il semblerait judicieux de permettre une plus grande proximité de l'ensemble des membres de notre conseil. Même si nous devons déplorer qu'aucune réunion du conseil d'administration n'ait plus eu lieu depuis plusieurs mois alors que nous sommes en pleine période de forte difficulté.

La dernière chose sera sans aucun doute la décision la plus ardue. Le Collège et, pourquoi pas, l'ensemble du conseil, nous avons à nous prononcer sur la nécessité incontournable de voir un tel outil de promotion sportive, culturelle et sociale avoir ou non l'injonction pure et simple de la rentabilité. Il est à penser qu'un choix, entre la viabilité et la rentabilité, doit d'être fait.

La viabilité de l'outil réside en sa faculté de ne pas dépasser les limites qui lui ont été fixées. Mais ont-elles déjà réellement été fixées ? D'une part, l'équilibre budgétaire est bien entendu plus que souhaitable mais l'objet principal réside en ses objectifs fondamentaux. C'est au travers de ces objectifs clairement exprimés qu'une réelle évaluation de cet outil pourra voir le jour.

Le Country Hall – SA Bois St Jean, rentabilité ou viabilité, un choix de pure politique de promotion sociale, culturelle et sportive. Que ce choix soit fait clairement et qu'il s'accompagne du courage et de l'honnêteté de l'affirmer tel quel aux contribuables. Tous ont le droit de savoir ce qui est fait de leur argent et les raisons qui motivent les choix opérés.

Le groupe ECOLO reste accessible à travailler ensemble, avec vous, pour tenter de rendre cohérence et viabilité à ce projet.

Merci.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Monsieur le Député-Président, souhaitez-vous intervenir ?

M. GILLES, Député provincial (de son banc).- Nous ne manquerons pas, mes Collègues et moi, de rapporter l'information lors de la prochaine réunion du Bois St Jean.

M. PIRE, Député provincial (de son banc).- M. DETIENNE est un membre du Comité directeur du Country. Il y a vraiment un manque de communication !

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION, vous avez également demandé la parole. Je vous en prie.

M. DRION (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, chers Collègues, quelques mots au nom du groupe CDH-CSP suite à cette communication dont nous avons déjà eu première information lors de la réunion du bureau du Conseil provincial. Ce qui me permet au nom de mon groupe de réitérer, d'exprimer en tout cas publiquement la confiance que nous voulons maintenir dans les administrateurs provinciaux et dans les administrateurs représentant les capitaux financiers minoritaires.

La confiance ne va pas nécessairement à l'égard de toutes et de tous et cette confiance pourrait être ébranlée non pas à l'égard du projet, image et renouveau pour notre région ; mais notre confiance pourrait être ébranlée face au comportement d'un certain nombre de responsables de notre région.

Lorsque je lis le compte rendu de ces dernières heures au Parlement wallon à propos de la fiscalisation, de tous ce que les pouvoirs locaux pourraient faire demain, je cite la TVA sur toutes les opérations, je suis inquiet de voir qu'un des gros poste du débat vise à nouveau cette question de TVA.

Alors, allons-nous un jour ou l'autre nous unir pour que l'on cesse de faire croire quelque part que l'on défend Liège et ailleurs, c'est-à-dire au fédéral, on fait tout pour mettre un genou en terre ou faire mettre un

genou en terre aux pouvoirs locaux. Il est donc grand temps pour nous que cette question de TVA soit une fois pour toute réglée de manière responsable dans l'intérêt du développement liégeois, dans l'intérêt du développement de nos institutions locales, intercommunales et pour l'ensemble et l'avenir de nos projets de développement liégeois.

Confiance vous est donc confirmée par mon groupe mais vigilance à l'égard de déclarations de certains.

J'ai dit.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller.

VIII.- Discussion et vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du conseil provincial

Document 06-07/99 : Représentation provinciale au sein de l'ASBL « Association des Provinces Wallonnes » (APW)

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 6 de l'ordre du jour : document 06-07/99. Vous avez reçu chacun, en même temps que votre ordre du jour, le projet de résolution ; ce qui a amené M. BECKERS, chef de groupe Ecolo, à réagir étant donné qu'il n'avait pas la même interprétation que nous et le Collège pour cette résolution.

Suite à cela, les chefs de groupe ont été réunis ce jour avant le Conseil et nous venons de réunir le Bureau pendant la suspension de séance.

Chacun étant resté sur ses positions, le Bureau a voté suite aux explications qui ont été données. Je dois rappeler qu'il y avait une proposition des services concernant la répartition des mandats non pas à l'assemblée générale mais au conseil d'administration. La lecture n'est pas la même pour tout le monde, tout en étant que le texte est le même pour tout le monde. Les services ont donné leurs avis et nous avons aussi reçu un avis de la Région wallonne qui donne raison à l'interprétation qui en a été faite au niveau du Collège provincial.

Vu que nous ne sommes pas d'accord, nous avons voté et c'est par 11 voix pour et 2 contre que le projet de résolution a été voté au sein du bureau.

J'ouvre la discussion générale. Je suppose, Monsieur BECKERS, que vous allez intervenir ? Je vous en prie.

M. BECKERS (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, chers Collègues, comme M^{me} la Présidente vous l'a exposé, j'ai transmis un courrier cette semaine concernant notre position par rapport à cette désignation au conseil d'administration de l'Association des Provinces Wallonnes.

La réflexion que je soumettais était la suivante et basée sur le code de la démocratie locale et de la décentralisation – article L2223-14 référencé dans la décision du Collège et dans la proposition du projet de délibération qui vous était soumis. Mon argumentation tenait compte de l'alinéa 3 de cet article qui stipule

que chaque groupe politique non visé par l'alinéa 1^{er} du présent article est représenté dans la limite des mandats disponibles. Les mandats disponibles par province étant de 5 et le nombre de groupe répondant à ce critère étant de 4, notre interprétation était de dire chaque groupe a un représentant, le 5^{ème} étant désigné en fonction de la clé d'hondt et donc du groupe le plus nombreux au sein de notre conseil provincial.

Notre réaction était basée sur les rapports qui nous avaient été transmis du Collège provincial et de la proposition de délibération.

Nous avons pu prendre connaissance de l'avis des services provinciaux et de l'avis du directeur de la DGPL uniquement aujourd'hui après-midi à 14H45 ; ce qui ne m'a pas laissé la possibilité de consulter par rapport à l'interprétation qui nous était soumise, donc cela nous oblige à rester sur notre position par rapport à cela. C'est ce qui a justifié le vote au sein du bureau qui s'est réuni cet après-midi.

J'ai terminé ici l'exposé des motifs de notre intervention.

M. DRION (de son banc).- Monsieur BECKERS, je vous ai donné un avis concret.

M. BECKERS (à la tribune).- Monsieur DRION, vous pouvez me donner des avis, je suis encore libre de me référencer auprès des personnes que je souhaite.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Quelqu'un souhaite-t-il encore intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Je vais vous dire les noms des personnes représentantes à l'assemblée générale. Il y a des membres de droit qui sont : M. le Gouverneur, M. André GILLES, M. Georges PIRE, M. Paul-Emile MOTTARD, M. Christophe LACROIX et M^{me} LONHAY.

Les membres désignés par le Conseil provincial à l'assemblée générale sont : M. Gérard GEORGES, M. Philippe DODRIMONT, M. Dominique DRION, M. Johann HAAS et M. BECKERS.

Quant au conseil d'administration sont désignés : M. Christophe LACROIX, M. Gérard GEORGES, M. Georges PIRE, M^{me} Ann CHEVALIER et M. Dominique DRION.

Nous passons au vote de cette proposition.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP + M. POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ?

(Voir rapport officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 06-07/96 : Règlement d'ordre intérieur commun à la bibliothèque et à la médiathèque du Service culture de la Province de Liège

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 7 de l'ordre du jour : document 06-07/96. Ce document a été soumis à l'examen de la troisième commission (Culture) en date du 22 janvier 2007. J'invite le rapporteur, M. Frank THEUNYNCK, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. THEUNYNCK, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, chers Collègues, la commission culture s'est réunie le lundi 22 janvier 2007 pour étudier la proposition de modification de tarifs au règlement d'ordre intérieur commun à la bibliothèque et à la médiathèque du service culture de la Province de Liège.

Ces modifications n'ont provoqué ni remarques ni questions et c'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que la commission culture vous propose d'adopter le document 06-07/96.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M.POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 06-07/93 : Modifications à apporter au statut pécuniaire du personnel provincial enseignant et assimilé.

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 8 de l'ordre du jour : document 06-07/93. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième commission (Enseignement et Formation) en date du 23 janvier 2007. J'invite le rapporteur, M. Alain DEFAYS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, chers Collègues, votre sixième commission s'est réunie pour examiner le dossier 06-07/93 et par 12 voix pour 0 contre et 3 abstentions, il a été décidé d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du collège provincial.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DEFAYS. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 06-07/97 : Services provinciaux : Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour la rénovation de la ventilation de la salle des fêtes de la Haute Ecole A. Vésale. Modifications au cahier spécial des charges

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 9 de l'ordre du jour : document 06-07/97. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission (Travaux) en date du 23 janvier 2007. J'invite le rapporteur, M^{me} Valérie JADOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} JADOT, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, la huitième commission s'est réunie ce mardi 23 janvier afin de prendre acte de la décision du Collège provincial du 14 décembre 2006.

En sa séance du 26 juin 2006, le Conseil a fixé les conditions et le mode de passation (adjudication publique) pour le marché relatif à la rénovation de la ventilation de la salle des fêtes de la Haute Ecole A. Vésale. Travaux estimés à 184.838 € HTVA soit 223.653,98 € TVAC.

Lors de la séance d'ouverture des offres, il a dû être constaté qu'une seule offre inacceptable, d'un montant trop élevé (264.495, 3 € TVAC) avait été déposée.

Dès lors, sur base des dispositions du 3^{ème} alinéa de l'article 48 du décret du 12 février 2004 organisant les provinces, le Collège a, en sa séance du 14 décembre 2006, décidé de modifier le cahier spécial des charges et de substituer la procédure négociée à l'adjudication publique comme mode de passation de ce marché.

La procédure a ainsi débouchée sur une offre de prix complète et négociée, entraînant une diminution du coût de 34.000 €

Aucune question n'a été posée. La huitième commission a alors pris acte de cette décision.

Merci de votre attention.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère.

Le Conseil a donc pris acte de ladite résolution.

Document 06-07/94 : Services provinciaux : Marché de travaux – Programme triennal partiel 2007/2009

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 10 de l'ordre du jour : document 06-07/94. Ce document a été soumis à la huitième commission (Travaux) en date du 23 janvier 2007. J'invite le rapporteur, M. Antoine NIVARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. NIVARD, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, chers Collègues, la huitième commission s'est donc réunie ce mardi 23 janvier 2007 avec à l'ordre du jour l'analyse du dossier 06-07/94 – Marché de travaux – programme triennal partiel 2007/2009. Ce dossier qui a été présenté par le Président de la commission n'a suscité ni remarques, ni questions et c'est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre huitième commission vous propose d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du Collège provincial.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 06-07/90 : Mise en non-valeurs de créances fiscales

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 11 de l'ordre du jour : document 06-07/90. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission (Finances et Services provinciaux) en date du 24 janvier 2007. J'invite le rapporteur, M. Karl-Heinz BRAUN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. Karl-Heinz BRAUN, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, lors de ses travaux du 24 janvier 2007, votre septième commission a examiné le document intitulé « mise en non-valeurs de créances fiscales », document 06-07/90.

Un commissaire a fait remarquer que les paragraphes d'introduction de ce type de document lui semblent être très génériques. Il demande s'il y a moyen de faire ressortir pour chaque type de taxe les raisons précises du non recouvrement. En particulier, le commissaire présume que la cause principale de

l'abandon du recouvrement de la taxe pour les actions provinciales est le fait que les montants à récupérer soient petits.

Un agent répond que cela n'est pas nécessaire car, contrairement aux présomptions du commissaire, toutes les causes possibles du non-recouvrement s'appliquent à tous les types de taxes et que le montant à récupérer n'est pas un critère plus important qu'un autre.

Le même commissaire fait remarquer que les non-recouvrements portent sur la période 1996 à 2006 et que l'année 2001 semble être une année pivot en ce sens que les montants abandonnés y sont les plus élevés. Le commissaire demande si en 2001 des mesures spéciales ont été prises pour diminuer les pertes pour mise en non-valeurs. L'agent répond que ce n'est pas le cas et que, chaque année, la Province évalue les cotisations non encore recouvertes des années précédentes. Il est donc certain que l'année prochaine, d'autres cotisations concernant les 10 dernières années seront déclarées comme non recouvrables.

Nous apprenons également que le procédé est quelque peu différent pour la taxe pour des actions provinciales où l'administration procède à une évaluation tous les 4 ans. C'est ainsi qu'en 2007 nous allons nous prononcer sur les années 1996 à 1999.

Le Député commissaire nous informe sur un projet de refonte de la méthode de travail en ce qui concerne le recouvrement des taxes et ce dans le but d'augmenter le taux de recouvrement. La commission et le conseil seront informés en temps utile.

Toujours le même commissaire demande quel est le taux de recouvrement de la taxe pour les actions provinciales et demande que ce taux figure sur le document. L'agent répond que la mise en non-valeurs de la taxe pour les actions de la province varie entre 1,83 et 2,33 % pour les années 1996 à 1999.

Aucune autre question n'ayant été posée, la discussion est terminée et la commission adopte la résolution par 9 voix pour et 4 abstentions. Je vous remercie de votre attention.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, M.POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 06-07/92 : Désignation d'un receveur spécial des recettes à l'Institut provincial d'enseignement agronomique de la Reid

Document 06-07/95 : Désignation d'un receveur spécial des recettes à l'Ecole Polytechnique de Herstal

(Voir rapports).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 12 et 13 de l'ordre du jour : document 06-07/92 et 06-07/95. A la demande des membres de la septième commission (Finances et Services provinciaux), ces points ont été regroupés. J'invite le rapporteur, M^{me} Denise BARCHY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} BARCHY, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, la septième commission s'est réunie le mercredi 24 janvier à 17h. Elle a décidé de grouper les dossiers qui concernent la désignation d'un receveur spécial de recettes dans deux établissements provinciaux.

Le dossier 92 concerne l'Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de la Reid. La septième commission vous propose de désigner, à dater du 1^{er} janvier 2007, M. John TOMBERG.

Le dossier 95 concerne l'Ecole polytechnique de Herstal. La septième commission vous propose de désigner, à dater du 1^{er} janvier 2007, M. Didier PISSART.

Un commissaire rappelle qu'il a précédemment demandé si cette désignation entraînait une revalorisation barémique ou statutaire puisque l'agent assure une responsabilité supplémentaire. Comme il n'en n'est rien, ce groupe donnera un vote d'abstention.

La septième commission vous propose donc, par 9 voix pour et 4 abstentions, d'accepter ces deux désignations d'un receveur spécial des recettes à partir du 1^{er} janvier 2007.

Merci.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission pour le point 12.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Maintenant, le vote pour le point 13.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 06-07/98 : Convention de valorisation des rémunérations des médecins du Centre Hospitalier spécialisé CHS de Lierneux

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 14 de l'ordre du jour : document 06-07/98. Ce document a été soumis à l'examen conjoint de la septième commission (Finances et Services provinciaux) et de la neuvième Commission (Santé publique, Environnement et Qualité de la Vie).

J'invite le rapporteur, M. Heinz KEUL, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. Heinz KEUL, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, notre neuvième commission s'est réunie ce mercredi ayant comme ordre du jour la convention de valorisation des rémunérations des médecins du Centre Hospitalier CHS de Lierneux.

Le Directeur a fait un exposé et un rapport détaillé des activités hospitalières. Ils manquaient des lits, et il fallait reconvertir un certain nombre de lits pour arriver à un taux d'occupation de 83%. Il y a un quota minimum, mais non à dépasser.

Un commissaire demande des explications concernant les abréviations, notamment les indices dits « hospitaliers » (A et MSP) ; le directeur y répond en tenant compte de la spécificité des lits.

Un commissaire demande si l'on fait régulièrement un rapport d'occupation des lits, le Directeur répond que ce rapport est fait trimestriellement.

Un autre commissaire demande si l'on essaye de réduire également les taux d'occupation en psychiatrie. Le directeur confirme en précisant que les durées de séjour diminuent comme dans tous les milieux hospitaliers.

Notre neuvième commission a approuvé par 21 voix pour contre 7 abstentions ladite convention.

Merci.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le conseil adopte ladite résolution.

Document 06-07/91 : Octroi du titre honorifique de leur fonction à certains membres de la Députation permanente et du Conseil provincial

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 15 de l'ordre du jour : document 06-07/91. Ce document a été soumis à l'examen du bureau du Conseil provincial. J'invite le rapporteur, M. Jean-Claude MEURENS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. MEURENS, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, chers Collègues, par ses résolutions du 18 mars 1982 et du 19 octobre 2005, votre Assemblée a fixé respectivement les conditions d'octroi du titre honorifique de Député permanent honoraire et les conditions d'octroi du titre honorifique de leur fonction aux anciens membres du Conseil provincial.

Suite au renouvellement du Conseil provincial issu du scrutin du 8 octobre 2006, il y a lieu d'octroyer le titre honorifique de leur fonction à d'anciens mandataires répondant aux conditions fixées par les résolutions susvisées et qui en ont formulé la demande.

Au vu des demandes transmises au Collège provincial, il est proposé à notre Assemblée d'adopter les résolutions ci-annexées, concernant : M. Gaston GERARD, M. Joseph MOXHET, M. Charles VOLONT, M. Victor MASSIN, M. Erich WARLAND, M. Marcel LHOEST, M. André JAMAR, M. Edgard HOUGARDY, M. Jean-Marie COLLETTE, M^{me} Danielle DELCHAMBRE, M. Jean SMETS et M. Marcel STIENNON.

Aussi, votre Bureau vous propose par consensus d'adopter les projets de résolution annexés au rapport du Collège provincial et relatif à l'octroi du titre honorifique à certains membres de la Députation permanente et du Conseil provincial les noms que je viens de vous citer.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

IX.- Communication de M^{me} LA PRESIDENTE

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous rappelle qu'après l'approbation du procès-verbal de la réunion du 14 décembre, nous nous rendrons dans les Salons du Palais provincial pour la réception organisée non seulement en l'honneur des anciens membres du Conseil et du Collège provincial, auxquels nous venons de décerner le titre honorifique de leur fonction, mais également pour l'hommage que notre Assemblée veut rendre à M. Gaston GERARD pour sa mise à la retraite.

X.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2006, je le déclare approuvé.

XI.- Clôture de la réunion

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je déclare la séance close.

- La réunion est levée à 16h50'.